



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-04023

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-04-16-00002 - Arrêté relatif à ouverture au public des services
DDFIP (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-04-16-00002

Arrêté relatif à ouverture au public des services
DDFIP

**Arrêté relatif à l'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances
publiques d'Indre-et-Loire**

Le Directeur départemental des Finances publiques par intérim d'Indre-et-Loire,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE :

Article 1er

Les services de la Direction départementale des Finances publiques du département d'Indre-et-Loire seront ouverts au public du lundi au vendredi inclus, selon les modalités horaires présentées en annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté seront effectives du lundi 22 avril 2024 au jeudi 30 mai 2024.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 16 avril 2024

Par délégation du Préfet d'Indre-et-Loire,

Le Directeur départemental des Finances publiques par intérim

signé

Éric RAIMBAULT

Annexe

**Horaires d'ouverture au public des centres des Finances publiques d'Indre-et-Loire,
en vigueur du 22 avril 2024 au 30 mai 2024**

Adresse	Service	Horaires d'ouverture
Amboise - 20 place Richelieu	Service des impôts des entreprises (SIE) d'Amboise	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Chinon - boulevard Paul-Louis Courier	Service des impôts des particuliers (SIP) de Chinon	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service de gestion comptable (SGC) de Chinon	
Joué-lès-Tours - 4 avenue Victor Hugo	Service de gestion comptable (SGC) de Joué-lès-Tours	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Loches - 12 avenue des Bas Clos	Service des impôts des particuliers (SIP) de Loches	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service de gestion comptable (SGC) de Loches	
Tours - 94 boulevard Béranger	Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Tours - 40 rue Edouard Vaillant	Service des impôts des entreprises (SIE) de Tours	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 uniquement sur rendez-vous
	Service des impôts des particuliers (SIP) de Tours	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous et de 14h00 à 16h30 uniquement sur rendez-vous
	Service départemental des impôts fonciers (SDIF)	
	Service de gestion comptable (SGC) de Tours Ville et Métropole	
	Paierie départementale d'Indre-et-Loire	
	Trésorerie amendes	
	Trésorerie hospitalière	
Service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) d'Indre-et-Loire	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous et le mercredi, de 14h00 à 16h30 uniquement sur rendez-vous. Fermé à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois, à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.	